

LE TEMPS

Hebergement Jeudi 29 décembre 2011

«Aucun pays ne prend autant en charge ses requérants d'asile»

Par Yelmarc Roulet

Interview de Pierre Imhof, responsable de l'asile dans le canton de Vaud depuis huit ans. Pierre Imhof va quitter l'Etablissement vaudois pour l'accueil des migrants (EVAM), qu'il dirige depuis 2004. Regard d'un homme de terrain sur la politique d'asile suisse.

Pierre Imhof, directeur de l'[Etablissement vaudois d'accueil des migrants \(EVAM\)](#), qui s'occupe des requérants d'asile dans le canton, vient d'annoncer son prochain départ. Il sera dès avril chef du projet urbanistique lausannois «Métamorphose». Après huit ans de terrain, quel regard jette-t-il sur la politique d'asile suisse? Questions au moment où la capacité d'accueil des cantons est épuisée et où la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga met en consultation un plan d'urgence pour gérer 30 000 à 50 000 demandes d'asile par an.

Le Temps: Le nombre d'arrivées a augmenté de près de 25% entre 2010 et 2011, mais les chiffres sont au fond les mêmes qu'en 2003. Pourquoi est-on pris au dépourvu?

Pierre Imhof: L'afflux était même beaucoup plus massif à la fin des années quatre-vingt-dix. Sous Christoph Blocher, tout le système a été redimensionné pour 10 000 résidents. Le financement permettant aux cantons d'avoir une réserve de capacité a été supprimé. Les variations du simple au double, comme c'est le cas depuis ce printemps, sont plus difficiles à gérer qu'un nombre élevé mais stable. Un autre facteur limite notre capacité d'adaptation: dans le contexte d'un marché du logement très tendu, l'acceptation de nos centres dans la population est plus faible. L'opposition à la présence des requérants s'est banalisée. Je pense que les campagnes xénophobes de ces dernières années ont rendu possibles des comportements racistes qu'on ne voyait pas avant.

- Votre proposition de transformer le centre de Lausanne-Vennes en «sleep-in», pour éviter que le trafic de drogue ne s'y fixe, a suscité la controverse. Où en est-elle?

- Elle est toujours à l'étude, car elle pose des problèmes pratiques et juridiques. L'idée est que les résidents, tous NEM [personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière, ndlr] ou requérants déboutés, ne puissent plus disposer d'une place attribuée, d'un lit fixe ou d'une armoire personnelle. Mais je tiens aussi à dire que les jeunes migrants impliqués dans le trafic de drogue ne visent pas l'enrichissement personnel: l'attente de leur famille en Afrique est très forte.

- Les dispositions suisses sur l'asile se sont durcies progressivement. Vous aussi?

- Le conflit entre le respect de l'état de droit et l'humanisme est permanent chez moi. J'ai du mal à accepter qu'une décision de refus d'asile puisse n'entraîner aucune conséquence. D'autre part, je me trouve face à une somme d'histoires personnelles touchantes. Je crois que la population partage cette ambivalence: elle durcit la loi lors des votations et se mobilise quand son voisin est renvoyé.

- Simonetta Sommaruga a annoncé une «restructuration totale du domaine de l'asile» pour 2012. Du

bon sens ou de la bureaucratie supplémentaire?

- Ce que dit Simonetta Sommaruga est très juste. Tant que la procédure n'est pas terminée, aucun requérant ne devrait être attribué aux cantons, dont le rôle est de favoriser l'installation de ceux qui vont rester dans la durée. Cette nouvelle approche est donc très cohérente, mais elle ne peut fonctionner que si les procédures sont raccourcies. Elle implique aussi que la Confédération double quasiment sa capacité d'accueil, par l'ouverture d'une dizaine de structures de 400 personnes, ce qui est un véritable défi.

- «Vol spécial», le film de Fernand Melgar, vient d'être distingué par les critiques de cinéma. Qu'en avez-vous pensé?

- C'est un émouvant témoignage sur la situation des gens, efficacement construit avec sa montée en puissance, son dénouement, son unité de temps et de lieu. Il dénonce quelques absurdités du système, mais il dit très peu sur l'avant et sur l'après. Ce n'est pas un documentaire, car il ne donne qu'un seul point de vue. En fait, c'est un bon film de fiction où les acteurs jouent leur propre rôle.

- Après huit ans d'expérience sur le terrain, quel constat tirez-vous de la politique d'asile suisse?

- Cette politique est très enveloppante. Je ne connais pas d'autre pays où la prise en charge soit telle dès le dépôt de la demande. En France, le requérant doit se rendre à la préfecture. Ici on vous attribue immédiatement une place. Lorsque les contrôles à la frontière se resserrent, au Tessin par exemple, on prend dans les filets de l'asile des gens qui seraient sans doute allés grossir les rangs des clandestins ou n'auraient fait que transiter en Suisse. En fait, nous avons un système de captation dans le dispositif de l'asile. Moins par motivation humanitaire que par la crainte du désordre que suppose une non-prise en charge. Une fois entré dans le système de l'asile, il est difficile d'en sortir. Amnesty International critique le régime de l'aide d'urgence, mais celle-ci reste tout de même une assurance pour les déboutés de l'asile, qui n'existe pas dans d'autres pays. Finalement, les requérants entendent un discours paradoxal: «Vous devez rentrer chez vous, mais on fait tout pour vous garder dans le système.»

- Quelle conclusion en tirez-vous?

- Personnellement, je serais pour une plus grande ouverture sur le marché du travail. Il devrait exister un permis limité et non renouvelable pour ceux qui peuvent trouver un travail leur permettant ensuite de monter un projet chez eux. Vouloir tenter sa chance en participant au rêve occidental est une motivation honorable. Notre système d'asile est perverti par le fait qu'il est devenu la seule solution d'entrer en Suisse pour un non-Européen sans formation particulière.

Interview intégrale sous
www.letemps.ch

LE TEMPS © 2012 Le Temps SA